

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 73 (1922)
Heft: 4

Artikel: Dégâts par le charançon du sapin
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas tant pour leur bois et leur écorce que pour le pacage des porcs. Le chêne liège revêt une importance toute spéciale au Portugal. La production annuelle du liège est d'environ 50 millions de kilos, dont le pays exporte 40 millions, ce qui équivaut à peu près à la moitié de la production mondiale.

L'organisation de l'administration forestière est bien adaptée aux conditions du pays. On trouve à sa tête „la Direction générale des services forestiers“, qui comprend les quatre sections suivantes : aménagement et stations de recherches, boisements, administration et finances.

Le pays est divisé en cinq circonscriptions ayant à leur tête un ingénieur forestier comme chef de service. Toutefois, le nombre des agents forestiers ayant fait des études techniques n'étant que de 15, au total, il en résulte qu'en réalité, pour l'instant, les vrais chefs du service sont les „mestres florestaes“, préposés qui ont suivi des cours forestiers. Ceux-ci ont sous leurs ordres un assez grand nombre de „guardas“, auxquels incombe le service ordinaire, celui de surveillance et la police du feu. En 1906/07, on comptait 102 gardes pour les forêts domaniales.

En 1907, les forêts domaniales avaient une superficie totale de 35.177 ha., dont 14.475 ha. de boisements en montagne et 3105 ha. gagnés sur les dunes. La plus grande de ces forêts appartenant à l'Etat est celle de Pinhal de Leiria (11.000 ha.), laquelle est la source principale des revenus importants du service forestier portugais. Dès 1907, l'étendue des forêts domaniales a été augmentée considérablement par des boisements en montagne et le long des côtes.

(A suivre).

Dégâts par le charançon du sapin.

Le charançon du sapin blanc (*Pissodes piceæ Ill*) est un coléoptère de couleur brun foncé, pouvant atteindre 6 à 10 mm de long et qui commet ses ravages sous l'écorce, à l'état de larve. La femelle dépose ses œufs depuis l'extérieur, sur la tige, au nombre de 30 à 50; elle recherche pour sa ponte les nœuds des branches ou les blessures de l'écorce. Les larves, une fois écloses partent en rayonnant dans tous les sens et creusent des couloirs sinueux qui peuvent atteindre jusqu'à 70 cm de longueur. Leur calibre, très fin d'abord, va en augmentant et peut s'élargir à leur extré-

mité jusqu'à 7 mm de diamètre. A leur point terminus, l'insecte aménage une chambre de nymphose, parallèle aux fibres ligneuses et dans laquelle se fait la chrysalidation. Ce berceau, généralement logé dans le liber, de forme allongée ovalaire, est tapissé de débris provenant du bois. L'hivernement a lieu sous forme larvaire; il y a une seule génération par an.

Le charançon du sapin, contrairement à ceux du pin et de l'épicéa qui s'attaquent aux jeunes plants, est surtout un habitant des arbres de grande taille dont il recherche la partie inférieure. Il est assez fréquent dans les sapinières du Jura et des Vosges. Très généralement, il apparaît lors des attaques d'un ravageur tel que le bostryche curvidenté ou le chermes cortical. Et, le plus souvent, les arbres contaminés reçoivent la visite du pic qui est friand de ces larves, sensiblement plus grosses que celles des bostryches.

En Suisse, ce charançon est assez fréquent, mais il ne cause que rarement des dégâts appréciables.

En 1921, il est apparu dans un perchis de sapin, dans la forêt d'Engelberg (Argovie), lequel avait souffert gravement des attaques du chermes des pousses (*Dreyfusia Nusslini*).

M. l'inspecteur forestier *W. Reich*, à Nesslau, nous a signalé la récente apparition du pissoide du sapin dans une forêt appartenant à la commune de Lichtensteig (St-Gall). Une vingtaine de tiges du sapin, de la dimension de moyennes charpentes, ont été atteintes et ont dû être abattues. M. Reich ayant eu l'amabilité de nous adresser quelques échantillons du bois contaminé, nous avons pu constater qu'un autre ravageur de nos résineux était venu s'installer après coup dans ce dernier, le sirex géant (*Sirex gigas*), dont la larve fore ses couloirs, de forme arquée, dans la profondeur du bois.

Si donc l'on veut éviter la propagation du pissoide et celle du sirex, dont le dégât de nature technique déprécie le bois de service, il y aura lieu de prendre les mesures de précaution voulues. Ces mesures sont simples. Ce sera l'abatage immédiat des tiges portant des pissoides, puis leur écorçage. Il ne sera généralement pas nécessaire de brûler ces débris d'écorce. Ce ne sera le cas que pour ceux dans lesquels la ponte vient d'avoir lieu. Quand on a dépassé le moment de la chrysalidation, ce serait superflu.

H. Badoux.